

Envie de collaborer avec nos étudiants ?

Projets tutorés, stages, contrats d'alternance, services civiques, ... les possibilités d'intégrer nos étudiants à la vie de votre entreprise, de votre service public, de votre association , ... sont multiples ! Vous trouverez quelques repères dans ce document.

La Formation

Créée en 1988 et faisant figure de pionnière dans le paysage des formations aux métiers de management de la Culture, la FUPAIC délivre un enseignement pluridisciplinaire sur 3 ans (Licence 3 + master 1 +master 2) qui mène aux fonctions d'administrateurs de la culture. Nous formons des étudiants capables d'accompagner et de piloter des projets dans les secteurs publics et privés de la Culture (associations, collectivités territoriales, industries culturelles, ...) dans l'approche rigoureuse qui est celle de la Faculté d'Économie et de Gestion (FEG) à laquelle la formation est rattachée.

La localisation de l'IUP AIC au cœur de la Ville d'Arles présente de nombreux avantages dont celui de pouvoir bénéficier d'un environnement culturel extrêmement riche pour une ville qui base désormais son développement sur le rayonnement culturel local, national et international.

Des enseignements qui peuvent aider votre entreprise dans ses projets

Parmi les nombreux cours dispensés plusieurs matières peuvent intéresser directement certains projets de votre entreprise, comme par exemple :

- Marketing : études de public, études de marché, diagnostic d'entreprise, SWOT
- Droit : Droit du travail, Droit de la culture, Droit de la propriété littéraire et artistique
- Politiques culturelles françaises et européennes
- Financements culturels français et européens
- Économie de la culture
- Sociologie des pratiques culturelles
- Comptabilité : Bilan, compte de résultat, seuil de rentabilité, budgets prévisionnels, Business plan.
- Gestion de projet et planification stratégique
- Fonctionnement et audit d'une association
- Communication : stratégies de communication, direction artistique
- Mise en réseau : Partenariats etc..

Possibilités de collaboration entre votre entreprise et la formation

1 > En proposant un projet tutoré à nos étudiants

Le projet tutoré fait partie intégrante du programme pédagogique de l'IUPAIC. Il a pour but de placer les étudiants en situation « pré-professionnelle » en leur demandant de répondre à une commande passée en début d'année universitaire

> Calendrier : de septembre à mars

> Modalités : groupes de 4 à 5 étudiants mobilisés sur votre projet selon un calendrier d'alternance

> Coût : Nul pour l'entreprise

> Exemples de missions confiées : développement d'une manifestation, évolution d'un statut juridique, étude de publics, étude de marché, audit, ...

2 > En proposant un stage de 2 à 5 mois (variable selon le niveau d'études L3, M1 : ou M2)

Période des stages : avril à septembre

Coût : obligation pour l'entreprise de verser une gratification de stage au-delà de 2 mois

3 > En proposant un contrat d'alternance

La FUPAIC a reçu en 2019 le titre de *Centre de Formations d'Apprentis* (CFA), ce qui lui permet d'accueillir dans le cadre du contrat d'apprentissage tous les jeunes et adultes de 16 à 29 ans révolus.

Les apprentis bénéficient d'une formation en alternance rémunérée et diplômante selon 2 types de formule :

- ➔ l'alternance sous contrat d'apprentissage
- ➔ l'alternance sous contrat de professionnalisation)

Pour découvrir les avantages de l'alternance : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

Des questions, un projet à confier ?

Fabrice DENISE

Professeur Associé à Aix Marseille Université

fabrice.denise@univ-amu.fr